



# PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau de la réglementation générale et des élections

ARRÊTÉ du 24 AVR. 2023

Établissant la liste des formateurs habilités à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de première et deuxième catégorie, dans le département de l'Indre

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 modifiée renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le décret n° 2009-376 du 1<sup>er</sup> avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L 211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2021 établissant la liste des formateurs habilités à dispenser la formation des chiens de première et deuxième catégorie dans le département de l'Indre ;

Vu l'habilitation accordée à Madame Cécilia GRISLIN afin de lui permettre de dispenser la formation pour les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie le 20 avril 2023 ;

## ARRÊTE

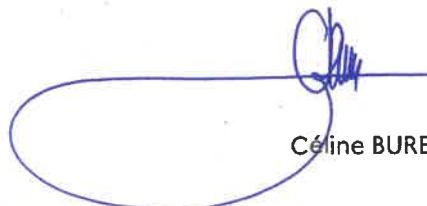
**Article 1<sup>er</sup>** : Il est établi dans le département de l'Indre, une liste des formateurs habilités à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de première ou deuxième catégorie. Cette liste figure en annexe au présent arrêté.

**Article 2** : L'agrément peut être retiré à tout moment au formateur s'il venait à ne plus remplir les conditions exigées par la réglementation.

**Article 3** : L'arrêté du 20 mai 2021 établissant la liste des formateurs habilités à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de première et deuxième catégorie, dans le département de l'Indre est abrogé.

**Article 4** : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

Pour le Préfet, et par délégation  
La directrice des services du cabinet



Céline BURES

La présente décision peut être contestée dans les deux mois à compter de sa notification selon les voies de recours suivantes :

- un recours gracieux adressé à M. le Préfet de l'Indre – Place de la victoire et des Alliés – CS80583 – 36019 CHATEAUROUX CEDEX
- un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'Intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08
- un recours contentieux peut être formé auprès de M. le Président du tribunal administratif de Limoges – 2 Cours Bugeaud - 87000 LIMOGES. Le tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyen à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



ANNEXE à l'arrêté préfectoral du

LISTE DES PERSONNES HABILITÉES À DISPENSER LA FORMATION ET À DÉLIVRER  
L'ATTESTATION D'APTITUDE AUX PROPRIÉTAIRES OU DÉTENTEURS  
DE CHIENS DE 1<sup>ÈRE</sup> ET DE 2<sup>ÈME</sup> CATÉGORIE

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Adresse professionnelle</b>	<b>Coordonnées</b>	<b>Diplôme, titre ou qualification</b>	<b>Lieux de délivrance de la formation</b>	<b>Date d'expiration de l'habilitation</b>
<b>PUIDOYEUX Priscilla</b>	21 bis rue de la Penthière basse 36350 LUANT	Tél. : 0781.50.82.94 mel : <a href="mailto:zencanitude36@gmail.com">zencanitude36@gmail.com</a>	- Brevet de technicien supérieur agricole - Certificat de capacité	- 21 bis rue de la Penthière basse 36350 LUANT - déplacement à domicile	27 / 11 / 2025
<b>RICHARD Nathalie</b>	Société AGIL'CANIN « Les Loges » 36400 LA BERTHENOUX	tél. : 02.54.30.07.53 mel : <a href="mailto:agilcanin36@orange.fr">agilcanin36@orange.fr</a>	- Certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	-14 « Les Loges » 36400 LA BERTHENOUX - Salle de réunion 36120 SAINT-AOUT	27 / 11 / 2025
<b>RICHARD Patrice</b>	« Les Loges » 36400 LA BERTHENOUX	tél. : 02.54.30.07.53 mel : <a href="mailto:educanin36@orange.fr">educanin36@orange.fr</a>	- Certificat technique du 2 <sup>ème</sup> degré cynotechnique	- 14« Les Loges » 36400 LA BERTHENOUX - Salle de réunion 36120 SAINT-AOUT	27 / 11 / 2025
<b>TESSONEAU Anne</b>	Route de Neuillay les Bois 36320 VILLEDEU-S/INDRE	Tél : 06.33.66.02.58 mel : <a href="mailto:tessonneau.anne@orange.fr">tessonneau.anne@orange.fr</a>	- Moniteur en éducation canine 2ème degré - Certificat de capacité	-38 rue Jean Nicot 36000 CHATEAUROUX - club d'éducation canine de Villedeu-sur-Indre Route de Neuillay-les-Bois - VILLEDEU-SUR-INDRE	27 / 11 / 2025
<b>LEROUX François</b>	Graie 36120 BOMMIERS	Tél : 06.17.20.86.52 mel : <a href="mailto:territoiredesanges@sfr.fr">territoiredesanges@sfr.fr</a>	- Certificat de capacité relatif à la formation des "moniteurs de club habilités à la pratique des disciplines incluant du mordant	- Graie 36120 BOMMIERS - Club d'éducation canine de Châteauroux 161 rue de Notz 36000 CHATEAUROUX	16 / 05 / 2026
<b>GRISLIN Cécilia</b>	Lieu dit Les loges 36400 VICQ EXEMPLET	Tél : 06.65.47.00.83	- Brevet professionnel éducateur canin	- Formation au domicile des particuliers	20 / 04 / 2028

